

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00693

Numéro SIREN : 847 552 239

Nom ou dénomination : 3CL

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/018382

3CL

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 €

100 Rue Duguesclin

LYON (6^{ème})

847 552 239 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**Le soussigné**

Monsieur Massimiliano DI BETTA, demeurant à LYON (6^{ème}) 102, rue Duguesclin,

Associé unique de la société par actions simplifiée **3CL**, au capital de 10 000 €, ayant son siège social à LYON (6^{ème}) 100, rue Duguesclin, immatriculée sous le numéro 847 552 239 RCS LYON,

Propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société 3CL,

Après avoir pris connaissance :

- De la démission de Monsieur Charles SERIS de ses fonctions de président,
- Du projet de texte des décisions,

Et après avoir pris connaissance de l'ordre du jour :

- Démission du Président,
- Modification du nom commercial et de l'enseigne de l'établissement situé à LYON (6^{ème}) 100, rue Duguesclin,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Charles SERIS de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement :

- **Monsieur Massimiliano DI BETTA**, né le 16 novembre 1977 à AGRIGENTE (Italie), demeurant à LYON (6^{ème}) 102, rue Duguesclin, de nationalité italienne.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Massimiliano DI BETTA a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, le nom commercial et l'enseigne de l'établissement situé à LYON (6^{ème}) 100, rue Duguesclin, qui sera désormais « LE GLOBE MASSIMILIANO ».

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie constatant ses délibérations, pour l'exécution de toute formalité légale de publicité.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte est remis au Président, qui le reconnaît.



Acte d'Avocat électronique

Identifiant unique de l'Acte : 20230427115608-XHJykqGfcZ8Ymd5S3

Type d'acte : Droit des sociétés

Nombre de page(s) signée(s) au total : 3 dont 1 page(s) de signature

Document original électronique sécurisé et signé sur le service eActe du Conseil National des Barreaux
sous le contrôle d'avocats inscrits à un Barreau Français

